



**Violences par un partenaire intime dans un contexte
migratoire :**
Influence des normes de genre et des politiques publiques

Décembre 2023

Mouvement pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes

A. Poncette

Les normes de genre font partie des normes sociales structurant une société, via les comportements définis comme acceptables ou non lorsque l'on est une femme ou quand on est un homme

D'après le modèle écologique de Bronfenbrenner (1977, 1979), la norme influence l'individu, tout comme l'individu nourrit la norme. Mais comment définir une norme sociale ?

Nous pouvons avancer que les normes sociales définissent les comportements considérés comme appropriés, typiques, valorisés dans un groupe donné. Cela par le biais de croyances partagées. C'est ce que l'on nomme normes sociales, autrement dit, un ensemble de règles comportementales.

Parmi ce type de croyances, il en existe qui sont spécifiques aux rôles attendus en fonction du sexe. Ces normes de genre sont un référentiel socioculturel pour le couple comme pour la nation.

Les normes de genre, puisqu'elles organisent les rapports sociaux, forment un socle aux violences à l'encontre des femmes dès lors qu'elles supposent des rapports de pouvoir inégaux entre les femmes et les hommes.

En ce qui concerne les violences par un partenaire intime plus particulièrement, les normes qui servent de justification aux violences physiques et sexuelles sont celles qui déterminent un contrôle naturel et légitimé socialement du corps des femmes par les hommes.

Les femmes issues de l'immigration sont plus à risque de subir des violences par un partenaire intime

La recherche montre en effet que la probabilité pour une femme d'être victime de VPI baisse quand citoyenneté et pays de résidence correspondent, et que les risques de subir la VPI sont, aussi, plus importants pour les femmes dont les parents sont issus de l'immigration.

Le poids administratif pesant sur les familles issues de l'immigration permet parfois à lui seul d'expliquer un déséquilibre dans les relations entre partenaires.

En plus, les normes sociales et culturelles qui tolèrent ou encouragent les violences envers le ou la partenaire jouent un rôle sur la dénonciation des violences par le biais des pressions familiales et des barrières culturelles auxquelles la victime adhère. L'abstention ou le fait de revenir sur la déclaration des VPI conduit à des violences physiques graves, voire fatales.

Associer les VPI dont sont victimes les femmes migrantes à leur culture d'origine est un écueil à éviter

D'abord, le patriarcat existe dans toutes les sociétés, même si les formes de la domination peuvent légèrement varier d'une culture à une autre¹. Les VPI en particulier, sont un phénomène transversal aux catégories sociales.

Ensuite et plus précisément, un certain nombre de recherches montrent que la VPI ayant lieu dans des couples de migrants tiendrait, en partie au moins, aux politiques d'intégration ineffectives dans les pays d'arrivée. Nous pouvons relier cela au constat fait par diverses chercheuses féministes (Christine Delphy ou Christelle Hamel) selon lequel la culture dans laquelle baignent la plupart des jeunes femmes issues de l'immigration a plus à voir avec le contexte raciste et sexiste du pays ambiant qu'avec un héritage direct de leurs ancêtres.

En Belgique, il a été démontré que le système légal lié à l'immigration rend les personnes qui y sont soumises plus vulnérables aux VPI. Ainsi, il ne faut pas tout associer à la culture d'origine, quand bien même

1 <https://www.cahiersdusocialisme.org/origine-et-nature-du-patriarcat-une-vision-feministe/>

elle serait traditionaliste.

N'oublions pas que la perception souvent biaisée des cultures des personnes migrantes, vues comme traditionalistes, servent finalement à valoriser le fameux homme blanc. Alors que la règle pour une femme migrante battue par son mari est qu'elle peut s'attendre à recevoir d'avantage de reconnaissance par la police de son pays d'origine que par les juges de l'immigration de son pays d'accueil.

Le contexte national peut donc avoir une influence sur les VPI

D'après les recherches, nous pouvons affirmer que :

Les violences par un partenaire intime baissent

- pour les femmes vivant dans un pays ayant adopté une loi contre les violences de genre avant 2005 (en Europe).
- Lorsque le pays où vit la femme partage la responsabilité de lutte contre les violences de genre dans à minima 3 secteurs sociaux.

Quand le gouvernement favorisent de façon claire l'égalité entre les femmes et les hommes, les VPI psychologiques (mais non pas physiques ou sexuelles) diminuent.

A contrario, les VPI sont en hausse quand :

- Dans un contexte de normes de genre traditionnelles, il y a inégalité salariale (préelle ou perçue) entre les deux membres du couple.
- Dans un contexte national dont l'adhérence aux rôles de genre traditionnels est élevée, il y a consommation d'alcool.

Ce degré national d'adhérence aux normes de genre traditionnelles à lui seul prédit une hausse des probabilités de subir des violences sexuelles au sein du couple.

Ainsi, de manière générale, un engagement politique pour l'égalité entre les sexes entraîne une diminution des VPI, si tant est que l'on tient compte de leur sévérité et de leur fréquence. En effet, les dénonciations semblent à première vue plus nombreuses, mais elles interviennent plus tôt dans le processus de la violence que dans d'autres pays, où les dénonciations sont également moins élevées. C'est pour cette question de dénonciation présente ou non, et plus ou moins tardive, que l'on peut entendre une probabilité diminuée de subir de la VPI dans les pays aux politiques familiales traditionnelles, en comparaison aux typologies nordiques.

Le contexte, en ce qui concerne les normes de genre, du pays de résidence, explique 15% de la propension à blâmer les victimes en fonction des caractéristiques individuelles.

Indice d'Égalité des Genres (GEI)

Le Gender Equality Index a été mis au point en 2013 par l'EIGE (European Institute for Gender Equality). Cette mesure de performance en terme d'égalité entre les femmes et les hommes se base sur 31 critères et inclut 8 domaines. Il permet d'attribuer un score comparable entre les pays. En 2023, le score global de la Belgique est de 76, le pays le mieux classé étant la Suède².

Comme on peut s'y attendre, la probabilité d'être victime de VPI pour une femme vivant dans un pays ayant un score élevé au GEI est plus faible. De même, le contrôle coercitif s'exerce d'avantage dans les VPI quand le score GEI du pays est bas. Par contre, l'attitude de *victim blaming* n'est pas affectée par le score national au GEI.

On insistera pas assez sur l'impact des politiques publiques

2 <https://eige.europa.eu/gender-equality-index>

Comme nous l'avons lu, le rôle des politiques est primordial et réellement effectif dans la lutte contre les VPI. Il faut néanmoins s'écarter d'une tendance universaliste, pour s'intéresser aux réalités spécifiques des femmes migrantes et en tenir compte dans la mise en œuvre de politiques publiques. En effet, l'intersectionnalité suppose une mouvance constante de la subjectivité de l'individu et de son contexte d'appartenance.

Cela implique également la prise en compte de la multiplicité des situations des femmes migrantes. Au contraire des amalgames et stéréotypes fondant l'égalité de genre comme outil anti-immigration pour certain·e·s.

Pour aller plus loin,

La revue critique de la littérature, « *Analyse des liens entre normes sociales et violences entre partenaires intimes au sein de couples migrants en Europe* », produite par le Collectif des femmes, et qui nous a servi de source, est disponible en téléchargement sur notre site <https://m-egalitefemmeshommes.be/>. Outre ce que vous avez pu lire ici, ce travail permet de comprendre comment les violences basées sur le genre, dont en particulier les VPI, ont été étudiées en Belgique et en Europe. Vous apprendrez notamment que la recherche n'est pas épargnée de l'erreur d'expliquer la VPI au sein de couple migrants par la culture de la communauté d'origine de ces personnes. Cela s'explique notamment par la tendance à une vision universaliste plutôt qu'intersectionnelle.